

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le onze juin, à 20 heures, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 4 juin 2026, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal nouvellement élus de la commune de BLANZAC, sous la présidence de Monsieur Alain PREVÔT, Maire de BLANZAC.

Présents : Mrs PREVOT Alain - TREVISIOL Noël - Mme LAGOUTTE Delphine – Mrs COLIN Alexandre - MATHIEU Alain - Mmes GAUCHON Danielle - DE RESENDE Christine – M. PITON Sébastien – Mme VAN DEN BERGHE Marie et M. LEGRIS Adrien

Absents excusés : Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026 :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Extinction nocturne de l'éclairage public :**

Actuellement les lampadaires ne s'éteignent pas tous à la même heure. En effet, la délibération du 23 septembre 2019 qui prévoyait une extinction de 23h30 à 5h30 ne concernait pas tous les villages. Ainsi, le village Chez Mistre par exemple ne s'éteint qu'à minuit seulement.

Maintenant que les leds sont entièrement posés, il est proposé d'harmoniser les horaires.

Alors que la majorité du conseil municipal souhaiterait avoir, dans la mesure du possible deux réglages (été/hiver), Adrien LEGRIS émet l'idée d'éteindre complètement la nuit. Seule Marie VAN DEN BERGHE étant pour, cette proposition n'est pas retenue. Il s'agit donc de déterminer dès maintenant les horaires à savoir une extinction pour la totalité de la commune de 23h30 à 6h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et par vote à main levée de retenir ces horaires d'extinction nocturne pour l'ensemble de la commune.

- **Décision modificative :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
Articles	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
281531/040	Réseaux d'adduction d'eau			0.32	
1323	Départements				0.32
168742	Communes membres du GPF	17 000.00			
276348	Autres communes			17 000.00	

Après délibérations, et par vote à main levée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Autorisation d'ester en justice :**

Le Maire retrace l'historique du contentieux qui oppose depuis des années la mairie et un administré, avec les différentes saisies effectuées par celui-ci auprès du tribunal judiciaire et du tribunal administratif.

Cette situation étant toujours d'actualité, il y a un risque que cet habitant entame de nouvelles démarches auprès des différents tribunaux pour ce litige ou éventuellement d'autres à venir.

Le maire va donc probablement être amené à représenter la commune devant toutes les instances juridictionnelles.

Cette action n'étant pas prévues dans les délégations accordées par la délibération n° 2026/14 du 26 mars 2026, le maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à ester en justice et à signer tous les documents qui s'avèreront nécessaires.

- **Questions diverses :**

Le maire procède à la lecture du courrier d'une des locataires.

Feu d'artifice : les associations ont fixé la date du 19 septembre. Cette journée avec randonnées et repas est organisée en faveur des chiens guides d'aveugles.

Le maire, face aux interrogations sur la plateforme qui est en train de se créer au Monteil explique qu'il s'agit de l'installation d'une base de vie dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne SNCF Poitiers/Limoges.

Le projet d'RTE pour la création d'un poste source est ensuite évoqué suite à la réunion publique de ce jour et en prévision de la prochaine qui a lieu le 16 juin.

Bulletin municipal : il s'appellera désormais la Gazette de Blanzac.

Adrien LEGRIS demande si la commune dispose d'un panneau Pocket. Alexandre COLIN lui répond que la commune a un moyen de diffuser les informations similaires.

Marie VAN DEN BERGHE demande si de nouveaux attaches vélos peuvent être installés.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 15 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.